

N° : DP 20/145

DECISION DU PRESIDENT

**DESIGNATION DU CABINET D'AVOCATS "SELARL HELIOS
AVOCATS" POUR REPRESENTER LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE DEVANT LE TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE TOULON - REQUETE DE L'ASSOCIATION
UDVN-FNE 83, L'ASSOCIATION TVD ET M.VUILLON DANIEL**

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de Toulon le 26/01/2020, enregistrée sous le numéro 2000285-4, par l'association UDVN-UFNE 83 (Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature- France Nature Environnement 83), l'association TVD (Toulon Var Déplacements) et M. Daniel VUILLON, contre l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 portant autorisation environnementale pour la réalisation du pôle d'échange multimodal de la Seyne, sur les communes d'Ollioules et la Seyne-sur-Mer,

CONSIDERANT qu'il convient de défendre les intérêts de la Métropole devant le Tribunal Administratif de Toulon dans l'instance formée à l'encontre de l'arrêté susmentionné et d'intervenir à ladite instance,

DECIDE

ARTICLE 1

D'INTERVENIR au nom de la Métropole dans l'instance N°2000285-4 formée devant le Tribunal Administratif de Toulon.

ARTICLE 2

DE DESIGNER le cabinet d'avocats « SELARL HELIOS AVOCATS » représenté par Maître SOLEHEIAC Thibault demeurant à LYON, 6 rue du Plat, pour défendre les intérêts de la Métropole dans la présente instance.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **19 MAI 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

